

mon
parcours
d'assuré



SERVICE SOCIAL

MA SANTÉ,
J'EN PRENDS SOIN



Carsat Retraite
& Santé
au travail
Bretagne

www.carsat-bretagne.fr



**l'Assurance
Maladie**

Service Social
Bretagne

mon parcours d'assuré

Des offres et des services pour m'accompagner à chaque étape de ma vie.

La mission de l'Assurance Maladie n'est pas uniquement d'assurer mes remboursements de soins, elle m'aide aussi à mieux gérer ma santé.

En tant qu'assureur solidaire en santé, l'Assurance Maladie me permet d'être soigné(e) selon mes besoins, en cotisant selon mes moyens. Elle s'engage à me fournir des services d'information, d'accompagnement, de prévention et de dépistage. Son objectif : m'aider à agir sur ma santé, à comprendre et à anticiper mes dépenses.

Aujourd'hui, parce que je suis dans une situation difficile, l'Assurance Maladie met à ma disposition son service social. Il m'informe, m'accompagne dans mes démarches et me soutient pour trouver les solutions les plus adaptées à ma situation.

Ce que le service social de l'Assurance Maladie fait pour moi

J'AI BESOIN D'INFORMATIONS ET DE CONSEILS POUR PRENDRE EN CHARGE MA SANTÉ

- Je suis préoccupé(e) par mon état de santé et j'ai des difficultés pour me soigner.
- Je m'interroge sur la prise en charge de mes soins, les démarches à réaliser.
- Je me pose des questions sur les droits et les aides possibles (complémentaire santé...).
- Je ne sais pas où et à qui m'adresser pour me faire soigner.
- J'ai besoin d'en parler, d'être conseillé(e), d'être accompagné(e).



BON À SAVOIR

Le service social propose de me rencontrer individuellement et/ou de participer à des ateliers santé.

L'ASSISTANT(E) SOCIAL(E) :

- me reçoit, m'écoute en toute confidentialité et recherche avec moi les solutions les plus adaptées,
- m'aide à exprimer mes besoins, mes difficultés, mes craintes,
- m'informe sur mes droits et les aides pour mes dépenses de santé,
- me conseille dans mes démarches,
- m'oriente et me guide vers les services et professionnels de santé,
- me propose d'échanger avec d'autres personnes sur des thèmes de prévention (bilan de santé, dépistage, vaccination...),
- m'accompagne pour prendre soin de ma santé.

L'assistant(e) social(e) devient mon interlocuteur privilégié.

Ce que je fais en tant qu'assuré

- Je fournis les documents demandés par l'Assurance Maladie.
- Je participe aux ateliers santé proposés.
- J'effectue les démarches conseillées par l'assistant(e) social(e).
- Je donne mon avis en répondant au questionnaire de satisfaction.



BON À SAVOIR

Un(e) assistant(e) social(e) peut se rendre à mon domicile si je ne peux pas me déplacer.



Pour en savoir plus...

J'appelle le **3646***
pour être mis(e) en relation
avec le service social de
l'Assurance Maladie.

*(prix d'un appel local sauf surcoût
imposé par certains opérateurs)

Je retrouve toutes
les informations sur le
service social sur



ameli.fr

L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

Je note les contacts utiles au sein
du service social :

www.carsat-bretagne.fr